



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

273^e séanceJeudi 13 avril 2006, à 10 heures
New York

Président : M. Oh Joon (République de Corée)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Comme les membres le savent, la Commission n'a pas achevé son examen des élections relatives à la session de fond de 2006. J'ai reçu une lettre du Président du Groupe des États d'Afrique, par laquelle il informe la Commission que le Groupe a choisi le Bénin pour occuper les fonctions de vice-président. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire le Bénin Vice-Président.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Permettez-moi, au nom de la Commission, de saluer le Bénin en tant que nouveau membre du Bureau. Je compterai sur son soutien et ses conseils.

Il nous reste à élire le Président du Groupe de travail I. Comme je l'avais promis, j'ai mené des consultations bilatérales avec les Groupes ainsi qu'avec certaines délégations intéressées par la question. Je crois avoir trouvé le candidat idoine en la personne de M. Jean-Francis Régis Zinsou, du Bénin. Je pense qu'il possède les qualifications requises, comme j'ai pu m'en convaincre auprès des délégations, qui le considèrent également comme le candidat approprié pour occuper ces fonctions. Je voudrais le désigner candidat à la présidence du Groupe de travail I. Son élection donnera un bon équilibre aux

travaux de la Commission, puisque pour moi, en tant que Président, je suis originaire d'Asie, notre collègue brésilien, le Président du Groupe de travail II, représente le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et M. Zinsou représente quant à lui, bien entendu, le Groupe des États d'Afrique.

J'invite instamment tous les membres à appuyer ma proposition. Toutefois, je vais laisser un peu de temps, jusqu'à la fin de la journée, afin que tout membre qui aurait un avis différent sur cette candidature puisse m'en faire part. Sinon, nous élimons M. Zinsou, Président du Groupe de travail I à notre séance plénière de lundi après-midi.

Organisation des travaux : Mesures visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission du désarmement

Le Président (*parle en anglais*) : La question des mesures visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission a été inscrite à l'ordre du jour conformément à la décision 52/492 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 1998 intitulée « Rapport de la Commission du désarmement », qui, entre autres, indique à l'alinéa b) que

« l'ordre du jour de la Commission du désarmement qui concerne les questions de fonds devrait normalement se composer de deux points de l'ordre du jour par an ... il serait possible de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



retenir un troisième point de l'ordre du jour si un consensus se dégageait pour l'adopter ».

Je voudrais rappeler qu'il a été convenu lors des consultations à composition non limitée tenues l'année dernière sous la présidence de l'Ambassadeur Rowe d'examiner cette question à la présente session de fond. À cet égard, les représentants sont saisis du document de séance publié sous la cote A/CN.10/2006/CRP.2, soumis par les pays du Mouvement des pays non alignés.

Je donne à présent la parole à l'Indonésie, qui va présenter ce document.

M. Rachmianto (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais présenter les vues du Mouvement des pays non alignés sur la question de l'amélioration des méthodes de travail de la Commission du désarmement.

Le Mouvement des pays non alignés estime que le mécanisme multilatéral pour le désarmement doit être renforcé et revitalisé. Les instances multilatérales telle que la Commission du désarmement doivent être perfectionnées et employées plus efficacement afin de mettre en œuvre le Programme d'action contenu dans le Document final (résolution S-10/2) de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et de consolider le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Le Mouvement des pays non alignés a contribué de manière positive à la réalisation de cet objectif dans le cadre fourni par l'Assemblée générale et plus particulièrement dans le contexte de la Première Commission. Le Mouvement des pays non alignés insiste sur le fait que l'amélioration des méthodes de travail de la Commission du désarmement doit s'inscrire dans le processus général de revitalisation de l'Assemblée générale, conformément aux résolutions 58/126, 58/316 et 59/313 notamment.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance de la Commission du désarmement en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et en tant qu'instance délibérante chargée d'examiner les différentes questions relatives au désarmement et de formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale. En outre, le Mouvement des pays non alignés voudrait réaffirmer que l'Assemblée continue d'être l'organe principal des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la mise en œuvre des mesures de désarmement.

Le Mouvement des pays non alignés estime que les dispositions contenues dans la décision 52/492 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 1998, et qui visent à améliorer l'efficacité du fonctionnement de la Commission du désarmement demeurent pertinentes. Nous estimons, premièrement, que l'ordre du jour de la Commission relatif aux questions de fond doit se composer de deux points par an, issus de l'ensemble de toutes les questions relatives au désarmement, y compris celles portant sur le désarmement nucléaire; deuxièmement, que la session de fond annuelle de la Commission devrait durer trois semaines; et troisièmement, que les questions de fond inscrites à l'ordre du jour devraient être examinées pendant trois ans.

Le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance que la Commission fonctionne selon le règlement intérieur de l'Assemblée générale, en y apportant les modifications qu'elle pourrait juger nécessaires, et elle doit mettre tout en œuvre pour veiller à ce que, autant que faire se peut, les décisions sur les questions de fond soient adoptées par consensus.

Le Mouvement des pays non alignés estime que les principales difficultés auxquelles se heurte la Commission du désarmement sont essentiellement imputables non pas au manque d'efficacité de ses méthodes de travail, mais en fait à l'impasse dans laquelle se trouvent les différentes instances consacrées au désarmement du fait du manque de volonté politique de certains États Membres pour ce qui est de faire avancer les mesures relatives au désarmement nucléaire. Trouver comment mobiliser cette volonté politique est et doit être un défi plus pressant ainsi qu'une priorité pour nous tous.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés reste ouvert à toute proposition visant à revitaliser, rationaliser et simplifier les travaux de la Commission du désarmement, premier pas vers l'examen de l'ensemble du mécanisme pour le désarmement en vue de concrétiser les principes et les priorités figurant au document final de la dixième session extraordinaire.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent que la Commission du désarmement ait décidé de consacrer suffisamment de temps à l'examen de la question des mesures visant à améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail. Notre délégation considère que cet exercice correspond à l'effort actuellement en cours en vue de

parvenir à une révolution durable en matière de réformes à l'ONU.

Nous n'avons tous que trop conscience des difficultés que la Commission a mis près de trois années à surmonter pour s'accorder sur un ordre du jour. La percée réalisée en décembre dernier sur notre ordre du jour a mis en lumière la nécessité de faire des compromis et de parvenir au consensus lorsque l'on entreprend des efforts multilatéraux. Bien que la Commission soit désormais relancée et avance sur les questions de fond, il est opportun que les délégations examinent ses méthodes de travail, réfléchissent aux voies et moyens de les améliorer et, sur une base consensuelle, adoptent des mesures qui renforceront leur efficacité.

S'il existe de nouvelles approches pour permettre à la Commission du désarmement d'éviter de nouvelles interruptions à l'avenir, celles-ci doivent être examinées et adoptées. De même, les innovations qui pourraient rendre la Commission plus utile et plus pertinente face aux besoins de sécurité de la communauté internationale devraient également être examinées et appuyées. Notre délégation attend avec intérêt d'écouter l'avis des autres délégations sur cette question et de procéder à un échange de vues sur les moyens d'améliorer le travail de la Commission.

Enfin, notre délégation tient à souligner qu'il est fondamental que nos travaux portant sur l'amélioration de la Commission du désarmement soient minutieux. Nous pensons que la Commission doit laisser toutes les opinions s'exprimer et toutes les options être présentées sur les mesures visant à améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail jusqu'à ce que nous parvenions à un résultat tangible et consensuel. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions collectivement faire de la Commission du désarmement un outil plus précieux pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Charwath (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

L'Union européenne considère la Commission du désarmement comme un élément important du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. La Commission, comme nous le savons tous, est la seule instance de désarmement, hormis la Première Commission, dont la composition est universelle et elle joue un rôle important en tant qu'organe délibérant chargé de formuler des recommandations dans le

domaine très vaste du désarmement et de la non-prolifération.

Par le passé, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies a produit des résultats importants, tels que, notamment, les directives de 1996 sur les transferts d'armes et les directives de la Commission de 1999 sur la maîtrise et la limitation des armes classiques et le désarmement, un accent particulier étant mis sur la consolidation de la paix, ainsi que sur les directives de 1999 sur les zones exemptes d'armes nucléaires. Nous voulons voir la Commission continuer de jouer son rôle qui est de créer un environnement international plus sûr et plus pacifique.

C'est dans ce contexte que nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée d'engager des débats sur la manière de veiller à ce que la Commission puisse fonctionner efficacement et s'acquitter du rôle que nous voudrions tous la voir jouer. L'Union européenne appuie donc le débat sur la question des mesures visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail. Pour l'Union européenne, la question centrale est : que pouvons-nous tous faire pour renforcer la Commission et contribuer à ce qu'elle soit à même de faire son travail?

Nous attendons avec intérêt que s'engage un échange de vues ouvert entre les États membres, et sommes désireux d'étudier toutes les propositions constructives pour que la Commission produise les résultats que nous espérons tous voir résulter de nos délibérations durant ses sessions. Nous estimons qu'il est très utile d'étudier les éventuelles mesures concrètes et pragmatiques pour améliorer le fonctionnement même de la Commission. L'Union européenne a toujours eu une approche très constructive à l'égard de cette question, comme en témoigne également notre attitude l'an dernier lors des débats sur un ordre du jour pour le présent cycle de la Commission. Je voudrais assurer les membres que nous continuerons ainsi.

M. Cem Işık (Turquie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence et les autres membres du Bureau pour les tâches qui leur ont été confiées. Vous avez le plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de vos activités futures.

La Turquie est également d'avis que la Commission du désarmement de l'Organisation des

Nations Unies est une composante importante du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Mon pays appuie également l'examen de la question des mesures visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission, notamment les éventuelles mesures concrètes et pragmatiques pour améliorer son fonctionnement. Mon pays se rallie donc à la déclaration prononcée précédemment par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne.

M. Milton (Autriche) (*parle en anglais*) : Comme ma délégation l'a indiqué dans sa déclaration dans le cadre du débat général de la Commission, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies doit montrer qu'elle peut répondre aux préoccupations actuelles les plus pressantes en matière de sécurité internationale. Pour qu'elle soit pertinente et crédible, la Commission doit produire des résultats. Il ne suffit pas qu'elle se réunisse pour le plaisir de se réunir.

Nous convenons avec l'Union européenne qu'il est utile d'examiner les mesures concrètes et pragmatiques visant à améliorer le fonctionnement de cet organe. L'Australie maintient son approche souple et constructive et examinera toute proposition qui permettra à la Commission de jouer un rôle en contribuant à l'instauration d'un environnement international plus sûr et plus pacifique et de faire face aux menaces actuelles les plus pressantes.

M. Cheng Jingye (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite de cette possibilité de débattre la manière d'améliorer les méthodes de travail de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à saisir cette occasion pour présenter un certain nombre d'idées sur la question.

Premièrement, la première session extraordinaire de 1978 consacrée au désarmement a créé un mécanisme multilatéral pour la maîtrise des armements et le désarmement qui comprend la Première commission de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et la Conférence du désarmement. En tant que partie intégrante de ce mécanisme, la Commission a apporté des contributions utiles à la promotion du processus multilatéral pour la maîtrise des armements et le désarmement, et tant son statut que son rôle sont irremplaçables. Toute initiative visant à améliorer ses méthodes de travail devrait donc mener au

renforcement plutôt qu'à l'affaiblissement de la Commission.

Deuxièmement, nous sommes d'avis que nous devrions aborder la question de l'amélioration des méthodes de travail de la Commission de manière objective et rationnelle. Il faut noter que le facteur principal qui entrave le processus multilatéral actuel pour la maîtrise des armements et le désarmement est l'absence de volonté politique plutôt que des problèmes de procédure et d'organisation. Puisqu'elle est, de par sa nature, un organe délibérant pour les questions de désarmement, la tâche principale de la Commission devrait être la formulation de principes directeurs et de recommandations pour la maîtrise des armements et le désarmement au niveau multilatéral. Cette tâche ne devrait ni ne peut être changée.

Troisièmement, nous espérons que nous tiendrons compte de la nécessité de renforcer l'autorité de la Commission et d'entamer sur cette base le débat sur la façon de tirer pleinement parti des ressources et d'améliorer encore son efficience et son efficacité. Ma délégation prendra une part active aux débats qui y seront consacrés d'une manière ouverte et souple et luttera sans relâche pour la sauvegarde et le renforcement des mécanismes multilatéraux pour la maîtrise des armements et le désarmement.

M. Rowe (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'avais participé au débat tenu pour savoir si la question des méthodes de travail de la Commission devait figurer à l'ordre du jour. Je pensais que certaines délégations qui appuyaient cette idée avaient le sentiment que nous avions réellement besoin de débattre de la question, même si nous avions quelques réserves à ce sujet, puisque la priorité, quand nous l'avions examinée, était l'ordre du jour. Nous pensions qu'établir un ordre du jour et permettre à la Commission de réellement fonctionner était plus important qu'examiner les méthodes de travail. Toutefois, sur la base de notre propre politique qui consiste à être attentifs aux autres délégations susceptibles d'avoir des idées à la fois pertinentes et excellentes mais que nous pourrions ne pas comprendre, et à travailler et coopérer avec elles, nous avons convenu que nous devions examiner la question.

Mais encore une fois, maintenant que la question nous est présentée, nous continuons de nous demander : en quoi les méthodes de travail de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies sont-elles mauvaises? Je pense que nous

devons répondre à cette question. Quel est le problème? Quelles sont les méthodes actuelles? Parlons-nous de réforme pour le plaisir d'en parler? Voulons-nous pour ainsi dire suivre le mouvement simplement parce que tous les autres organismes ou organes de l'ONU connaissent un processus de réforme?

Je pense que nous devrions examiner exactement en quoi les méthodes de travail sont mauvaises – non pas la Commission en tant que telle mais les méthodes de travail, qui sont liées, à mon sens, à la proposition faite dans le document de travail du Mouvement des pays non alignés qui traite d'une gamme de questions. Lorsque nous parlons des méthodes de travail, nous parlons du cycle. Y a-t-il quelque chose qui cloche avec le cycle précédent? Y a-t-il un problème à avoir deux questions à l'ordre du jour? Voulons-nous quatre questions à l'ordre du jour ou en voulons-nous une seule? Ce sont des questions que nous devons poser lorsque nous parlons des méthodes de travail.

Voulons-nous apporter des modifications ou des ajustements au règlement intérieur? Nous travaillons sur la base du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Dans quelle mesure pouvons-nous adapter cela aux réalités de la Commission elle-même? Jusqu'où pouvons-nous aller? Cela n'a rien à voir avec les questions de fond de la Commission. D'autres délégations ont évoqué l'absence de volonté politique. Je pense que nous devrions séparer les aspects politiques de la soi-disant réforme ou revitalisation des questions de procédure.

Il nous semble que la question des méthodes de travail est une question de procédure. Nous sommes passés par ce processus en Première Commission. Nous avons parlé d'instituer un cycle biennal, d'avoir des projets de résolution plus courts, d'essayer d'éviter les doubles emplois, etc. Ma délégation a contribué au processus et a présenté un document de travail et, en tant que membre du Bureau, travaillant il y a deux ans en collaboration avec l'Ambassadeur De Alba, nous étions intéressés par l'effort de revitalisation des méthodes de travail de la Première Commission. Cela a été fait. Nous avons donc beaucoup de mal à comprendre pourquoi nous passons tellement de temps sur cet aspect de la procédure que constituent les méthodes de travail.

Pour ce qui est des méthodes de travail – en dehors des questions relatives au règlement intérieur et au cycle d'examen des points de l'ordre du jour, la

Commission avait pour habitude de tenir deux sessions annuelles. Nous n'en avons désormais qu'une seule. En avons-nous besoin de deux?

La question relative au processus de prise de décisions est, je le crois, importante. La proposition du Mouvement des pays non alignés se réfère à la tradition qui veut que nous veillions, autant que faire se peut, à ce que les décisions relatives aux questions de fond soient le résultat d'un consensus. Regardons ce qui s'est passé l'année dernière, lorsque nous avons tenté de définir un ordre du jour, ou même tout simplement lorsque nous avons voulu avoir un projet de résolution de la Première Commission sur le rapport de la Commission du désarmement. Ce processus a été difficile parce que nous tentions de parvenir à un consensus.

Alors, si nous parlons de l'efficacité de nos méthodes de travail, c'est peut-être là quelque chose que nous pourrions réexaminer. Nous n'avons aucune proposition là-dessus, mais je crois que cela tombe dans la sphère de l'idée de la revitalisation ou des méthodes de travail.

Et il y a une autre question : le lien entre les différentes parties du mécanisme du désarmement. Le paragraphe 3 de la résolution 60/91 de l'Assemblée générale – dernière en date des résolutions sur le rapport de la Commission du désarmement –

« Réaffirme également qu'il importe de renforcer encore le dialogue et la coopération entre la Première Commission de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement ».

Lorsque nous parlons de revitalisation ou de méthodes de travail, c'est peut-être aussi là quelque chose que nous pourrions examiner. Je ne vois aucun dialogue entre nous et nos collègues de Genève. Le rapport de la Conférence est envoyé chaque année à la Commission. Le rapport de la Première Commission est également envoyé à la Commission du désarmement. Qu'en faisons-nous? La Conférence elle-même examine la question de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement. Son dernier rapport indique que

« Les délégations ont évoqué en séance plénière l'importance que revêtent l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment

consignées dans les comptes rendus des séances ». (A/60/27, par. 17)

Est-il possible d'établir un dialogue entre la Conférence et la Commission dans la limite des ressources disponibles? Cela serait-il utile? Cela améliorerait-il notre efficacité? Voici en résumé les questions que nous devrions examiner : le cycle de travail de la Commission; le nombre de questions inscrites à l'ordre du jour; la question du règlement intérieur; le processus de prise de décisions; l'idée d'un consensus; et la relation entre la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement – l'idée d'un dialogue.

Encore une fois, je voulais indiquer que nous aimerions entendre des recommandations précises sur ces questions. Comme nous l'avons dit lundi dernier, nous espérons être en mesure de présenter au moins quelques recommandations à l'Assemblée. Nous ne pouvons pas continuer à parler d'améliorer l'efficacité de la Commission pendant les trois prochaines années. Nous aimerions voir, clairement, sur papier ce qui ne va pas : tout d'abord, nous devons identifier les problèmes relatifs aux méthodes de travail. Si nous ne savons pas où est le problème, nous ne pourrions rien régler. Quelles en sont les faiblesses? En fait, y a-t-il des faiblesses? Je ne fais pas ici référence à des questions politiques, mais aux méthodes de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Rowe, de la Sierra Leone, de ses questions qui incitent à la réflexion. Elles sont posées par une personne qui a dirigé les consultations qui ont abouti à un accord sur l'inscription de cette question à notre ordre du jour aujourd'hui.

Je suis tout à fait de son avis lorsqu'il dit que nous devons avoir des discussions ciblées sur les questions; nous sommes censés examiner les méthodes de travail, alors examinons-les. Je crois que la liste des questions qu'il nous a soumises est un bon point de départ, et j'aimerais encourager tous les États membres à se pencher sur ces questions et à revenir nous présenter leurs vues et leurs observations sur elles.

M. Dos Santos (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire quelques observations dans le cadre du présent débat sur les méthodes de travail de la Commission du désarmement.

Alors que nous examinons les façons dont la Commission du désarmement pourrait effectivement améliorer ses méthodes de travail, nous ne devrions pas

simplement réitérer que peu de progrès ont été réalisés par le passé et que d'importants processus ont été annulés. Nous croyons qu'il faut passer outre aux difficultés qui ont entravé ces dernières années l'amélioration de l'efficacité de la Commission, sans oublier que les États membres n'ont pas tous les même priorités, et que la volonté d'honorer les engagements pris varie également.

À ce titre, nous appuyons l'observation faite par notre collègue indonésien au nom du Mouvement des pays non alignés, à savoir que les principales difficultés que connaît la Commission sont attribuables essentiellement non pas à l'inefficacité de ses méthodes de travail, mais à l'impasse stratégique générale dans laquelle se trouvent les diverses instances consacrées au désarmement et au manque de volonté politique manifesté par certains États pour aller de l'avant sur des questions d'une importance capitale pour la paix et la sécurité internationales.

Bien que nous pensions que le problème principal est plus politique qu'administratif, je voudrais faire quelques propositions concrètes qui, à notre avis, pourraient être utiles à notre débat.

Premièrement, l'élection du Bureau le plus tôt possible pourrait faciliter le suivi des questions convenues et permettre également de tenir des consultations anticipées en prévision des prochaines sessions. Deuxièmement, il faut respecter le droit des délégations d'exprimer en toute liberté ce qu'elles jugent important et il faut pour cela leur accorder le temps nécessaire. Troisièmement, la possibilité d'exclure certains points de l'ordre du jour doit être examinée avec soin et au cas par cas.

Comme ma délégation l'a dit dans l'échange de vues général (voir A/CN.10/PV.269), la Commission est un organe délibérant à participation universelle qui mène des débats à long terme sur les questions de désarmement afin de présenter des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Le fait qu'elle soit un organe subsidiaire de l'Assemblée générale en fait le lieu idéal où tenir des débats thématiques sur les questions de désarmement et leur incidence sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce n'est pas un organe qui négocie des accords juridiquement contraignants, et elle ne fonctionne donc pas dans les limites qui caractérisent de telles négociations.

Pour terminer, je rappellerai que les nouvelles procédures officielles et dispositions administratives ne

suffisent pas pour que les Membres de l'ONU adoptent les mesures permettant de revitaliser la Commission du désarmement. Il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes du déclin politique actuellement accusé par le dispositif du désarmement. Comme nous le savons, les propositions sont légion. Ce dont nous avons besoin à présent, c'est de réunir la volonté politique suffisante pour les adopter et les mettre en œuvre.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Comme ma délégation l'a déclaré lors de l'échange général de vues (voir A/CN.10/PV.271) et comme certaines délégations l'ont souligné dans cette salle, nous ne voyons pas la nécessité de défaire la triade actuelle du désarmement multilatéral, qui réunit la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement. Je voudrais également souligner que, de l'avis de ma délégation, il importe que les décisions relatives à la réforme ou à l'amélioration des méthodes de travail de la Commission soient prises dans cette salle et par ses membres avant que d'autres organes décident de l'avenir de la Commission du désarmement. Nous attendons tous le débat à l'Assemblée générale consacré au rapport du Secrétaire général sur la définition et l'exécution des mandats (A/60/733). Je pense que cette question pourrait aussi être examinée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission. Ces organes pourraient statuer, entre autres, sur les questions du financement, inciter la Commission à prendre des décisions en se fondant sur celles prises par les autres organes et la prier de satisfaire aux dispositions de la réforme générale de l'ONU.

De plus, nous pensons nous aussi que lorsque l'on parle d'améliorer les méthodes de travail ou de rationaliser les travaux de la Commission du désarmement, il est davantage question d'efficacité et des résultats que du nombre des séances et de la longueur de nos délibérations sur les questions dont nous sommes saisis. En effet, certaines questions peuvent faire l'objet d'un accord à l'issue d'une seule session. Par exemple, le Groupe de travail II travaillant à partir d'un document élaboré en 2003, il serait peut-être inutile de le maintenir pour une période supplémentaire. Ma délégation n'est donc pas particulièrement favorable à la formule du triennat. Bien évidemment, nous sommes capables de nous accommoder des décisions déjà prises et nous sommes

prêts à travailler sur la base du programme de travail qui a déjà été adopté.

Alors que nous réfléchissons à la façon d'améliorer l'efficacité de la Commission du désarmement et les résultats de nos travaux, nous devons tenir compte des décisions finales que la Commission prendra. Comme d'autres délégations l'ont indiqué, seuls trois ou quatre des documents produits par la Commission du désarmement sont probablement rappelés à nos séances. D'un côté, cela montre que la Commission du désarmement peut véritablement jouer un rôle majeur en formulant des recommandations et des conseils dans certains domaines. Mais, d'un autre côté, même lorsque la Commission établit un document final ou parvient à une conclusion, ses décisions ne sont jamais suivies d'effet, notamment à travers des accords multilatéraux. À cet égard, ma délégation partage la vue que vient d'exprimer le représentant de la Sierra Leone, selon lequel les présidents de la Commission du désarmement, de la Première Commission et de la Conférence du désarmement devraient entamer une discussion sur ce que l'on pourrait qualifier de division des tâches. De l'avis de ma délégation, la Commission du désarmement devrait avoir pour rôle d'intégrer les idées qui peuvent être mises en œuvre ultérieurement ou servir de point de départ à de nouveaux accords multilatéraux. Pour cela, je crois qu'il est important que chacun d'entre nous, peut-être pas cette année mais dès l'année prochaine, dans le cadre des travaux sur l'amélioration de l'efficacité des travaux de la Commission du désarmement, commençons à réfléchir à l'ordre du jour de la Commission du désarmement pour la prochaine période.

M. Nafaji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés sur la question des mesures visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission du désarmement.

Je voudrais faire plusieurs remarques d'ordre général et des propositions. De notre point de vue, malgré l'action menée avec succès par la communauté internationale à travers le dispositif existant dans le domaine du désarmement – par exemple les traités et instruments comme la Convention sur les armes biologiques, qui interdit ces armes, la Convention sur les armes chimiques (CIAC), qui exige la destruction totale des armes chimiques, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui interdit

l'ensemble des essais nucléaires, ou encore les directives concernant la création de zones exemptes d'armes nucléaires et les principes de la vérification – ce dispositif a malheureusement connu des échecs et n'a pas produit de résultats satisfaisants ces dernières années.

Tout en considérant que ces échecs sont principalement la conséquence d'un manque de volonté politique, nous sommes d'accord que la Commission pourrait étudier les mesures permettant d'améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail. La Première Commission a engagé des efforts similaires, qui ont conduit à l'adoption des résolutions 58/41 et 59/95 de l'Assemblée générale. Par ces résolutions, l'Assemblée a réaffirmé son rôle s'agissant de traiter les questions du désarmement et les questions internationales connexes, conformément à ses fonctions et compétences dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements tel qu'énoncé au paragraphe 1 de l'Article 11 de la Charte des Nations Unies.

Nous ne devons pas oublier qu'au fil des ans, la Commission du désarmement a élaboré par consensus, sur un grand nombre de sujets, des principes, directives et recommandations qui ont reçu l'aval de l'Assemblée générale. Dans le même temps, la Commission a progressivement, session après session, concentré ses travaux sur un nombre limité de questions. En 1989, la Commission comptait quatre questions au maximum à son ordre du jour. Depuis, ce chiffre est passé à deux, avec la possibilité d'une troisième question, chaque question étant généralement examinée trois ans de suite.

En 1998, par sa décision 52/492, adoptée par consensus, l'Assemblée générale a décidé qu'à partir de 2000, l'ordre du jour se composerait habituellement de deux questions de fond. Il ne faut pas perdre de vue que cette décision n'a été appliquée qu'une seule fois, de 2000 à 2003, sans que le résultat en soit satisfaisant. Une question a manqué de peu d'aboutir à un consensus, tandis que l'autre a été examinée en profondeur dans les sessions de fond. Ainsi, comme l'a déclaré le représentant du Mouvement des pays non alignés, les dispositions de la décision 52/492 visant à améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement restent de mise et l'ordre du jour de la Commission concernant les questions de fond devrait comprendre deux points par an, choisis parmi tout l'éventail des questions de désarmement, dont l'un

aurait trait au désarmement nucléaire. De même, il resterait toujours possible de retenir un troisième point.

Ma délégation voudrait également souligner que, comme cela a été convenu auparavant, la Commission, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, doit fonctionner selon le règlement intérieur de l'Assemblée, avec, bien entendu, les modifications nécessaires, et que les décisions prises sur les questions de fond doivent être adoptées par consensus.

Cela étant dit, nous avons quelques idées que nous voudrions partager avec les membres de la Commission. Nous pensons que, même si la Commission devrait réaffirmer la décision 52/492, il pourrait y avoir une recommandation visant à ce qu'elle adopte son ordre du jour à la session d'organisation, de sorte à laisser au Président suffisamment de temps, avant la session de fond, pour mener des consultations sur les questions dont la Commission est saisie.

L'autre idée est de demander instamment aux États membres de distribuer, le cas échéant, les documents dans lesquels ils exposent leur position sur les points de l'ordre du jour et aux présidents des groupes de travail de distribuer leurs propres documents de travail bien avant la session de fond afin de donner aux États membres de la Commission du désarmement suffisamment de temps pour recueillir les opinions et les instructions de leurs capitales respectives.

Pour terminer, en réaction à certaines des questions soulevées par l'Ambassadeur de la Sierra Leone, nous pensons que la Commission du désarmement a déjà limité son ordre du jour à deux points. C'est en fait une approche équilibrée qui résulte d'un processus graduel qui s'est déroulé sur plusieurs années. En effet, comme je l'ai déjà dit, en 1989, la Commission comptait quatre questions à son ordre du jour, qu'elle a limitées à deux en 2000.

Le problème fondamental, comme l'a indiqué le Mouvement des non alignés, est l'absence de volonté politique, et, aussi habiles et ingénieuses que soient les procédures et les méthodes de travail, elles ne pourront malheureusement pas régler ce problème. Mais nous demeurons optimistes et nous continuons à espérer qu'il sera peut-être possible d'améliorer l'efficacité des méthodes de la Commission du désarmement.

Le Président (parle en anglais) : En ce qui concerne les propositions avancées par le représentant

de l'Iran et l'une des questions qu'il a soulevées concernant l'adoption de notre ordre du jour, je rappelle que cette année nous avons adopté l'ordre du jour à la session d'organisation. C'est ce que nous avons fait, mais je crois qu'il suggère que nous institutionnalisions cette pratique.

Une autre question qu'il a soulevée concerne les documents de travail qui devraient être présentés en avance. Pour ce faire, il nous faudrait organiser la Commission bien à l'avance. Cette année, il nous reste encore à élire l'un des présidents de nos groupes de travail, et dans ces circonstances il est extrêmement difficile de compter que les documents de travail puissent être publiés à l'avance.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe, elle aussi, aux vues exprimées par le Mouvement des non alignés. Notre délégation voudrait, toutefois, faire quelques observations supplémentaires. Nous avons écouté très attentivement les opinions exprimées par les autres délégations également.

Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration lors de l'échange de vues, la Commission du désarmement des Nations Unies se réunit dans un contexte plus large. Ainsi que nous l'avons fait remarquer, il existe des divergences marquées entre les points de vue, les approches et les modalités pour traiter du désarmement et d'autres questions. Ces divergences constituent le contexte plus large dans lequel nous examinons également le point de l'ordre du jour relatif à l'amélioration des méthodes de travail.

À nos yeux, la question de l'amélioration des méthodes de travail relève à la fois du fond et de la procédure. Nous partageons l'opinion selon laquelle la Commission du désarmement doit être renforcée et revitalisée. Nous partageons également celle selon laquelle on devrait lui permettre d'obtenir les résultats qu'elle a été en mesure d'obtenir par le passé et qu'elle a encore la capacité d'obtenir à l'avenir. Le principal défi est le suivant : comment pouvons-nous y parvenir?

Nous sommes d'accord avec de nombreuses délégations sur la nécessité d'avoir un échange de vues et un dialogue plus complets, et nous pensons qu'éventuellement, dans le cadre d'un échange de vues plus large, la Commission pourrait envisager la question plus vaste de la manière d'élaborer des approches et des modalités communes pour traiter du désarmement nucléaire et classique.

Comme nous l'avons dit dans notre déclaration, la Commission devrait envisager la possibilité de convoquer sa propre session extraordinaire en vue d'élaborer un nouveau consensus sur la sécurité. Voilà ce qu'il faut. Comme de nombreuses délégations l'ont dit, il ne s'agit pas d'une question de procédure; c'est une question de volonté politique, et nous ne pourrions faire des progrès que s'il y a accord ou consensus sur les questions principales.

M. Prasad (Inde) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons d'avoir la possibilité de réfléchir sur la manière d'améliorer les méthodes de travail de la Commission du désarmement des Nations Unies et nous voudrions faire part à ce stade de nos observations très brèves.

Ma délégation s'associe, tout d'abord, pleinement à la déclaration prononcée sur cette question par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non alignés. La Commission, en tant qu'organe universel, reflète les intérêts de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et par conséquent, en tant qu'organe délibérant, son travail a une valeur toute particulière. Élément du triptyque consacré au désarmement, la Commission présente des forces intrinsèques qui doivent être préservées. Elle a des réussites notables à son actif, comme nous l'avons rappelé dans notre déclaration d'ordre général, pour ce qui est de formuler des principes, des directives et des recommandations sur tout un ensemble de questions figurant au rang des préoccupations contemporaines relatives au désarmement.

Nous sommes également d'accord avec l'avis exprimé plus tôt selon lequel les problèmes du dispositif international de désarmement, y compris la Commission, se posent non pas en termes de procédures mais de politiques. Nous sommes néanmoins disposés à envisager des mesures concrètes, constructives et pragmatiques permettant d'améliorer le fonctionnement de la Commission. Celles-ci pourraient, peut-être, avoir essentiellement trait à des aménagements de type organisationnel, dont même les meilleures institutions ont besoin de temps en temps.

La question fondamentale pour nous est que l'exercice auquel nous nous livrons en ce moment ne doit nullement affaiblir, mais bien renforcer le rôle de la Commission, restaurer la crédibilité de son fonctionnement, et lui permettre de nouveau de contribuer aux efforts de désarmement déployés à l'échelle mondiale.

M. Rodríguez Zahar (Mexique) (*parle en espagnol*) : Puisque c'est ma première intervention à la présente session, je voudrais saisir l'occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau.

Je voudrais simplement présenter quelques réflexions qui peuvent sembler pessimistes. Je souscris à quasiment toutes les observations présentées par l'Ambassadeur de la Sierra Leone. Je partage également l'analyse qu'a faite le Mouvement des pays non alignés dans son document, en particulier au paragraphe où il signale l'absence de volonté politique de certains États de traiter de sujets particuliers et de réaliser des progrès sur ceux-ci, ce que reflète clairement la paralysie dont est frappé le mécanisme pour le désarmement.

Néanmoins, nous devons également reconnaître que les États en général manquent de volonté politique pour modifier leurs pratiques et leurs méthodes de travail. Nous devons reconnaître qu'outre la rhétorique entendue selon laquelle la volonté existe d'examiner de nouvelles mesures concrètes, la réalité est que tous les États sont coupables ou responsables de ne pas vouloir modifier leurs pratiques sur les questions qui vont de celles toutes simples, comme celle proposée par le représentant de l'Iran de distribuer les documents avant les réunions, à des questions de fond comme celles évoquées par les représentants de la Sierra Leone et du Brésil. Nous ne constatons aucune volonté de modifier nos pratiques quant à la répartition du temps imparti, ni de volonté pour modifier les points de l'ordre du jour. En bref, les États montrent peu de volonté à véritablement modifier ces pratiques.

Ce problème n'est pas exclusif à cette Commission mais touche toute l'Organisation. La question de la revitalisation en général est devenue une rhétorique vide de sens qui, à notre sens, ne rime à rien.

Je voulais, simplement et peut-être en termes un peu durs, faire part de ces réflexions qui me paraissent néanmoins réalistes. Je voulais dire que nous sommes pris dans un piège, entre certains États qui ne souhaitent pas traiter de certaines questions ou qui ne souhaitent pas avancer sur celles-ci, et le reste des États qui ne souhaitent pas non plus modifier leurs pratiques. Je crois que c'est le statu quo dans lequel nous nous trouvons.

M. Landman (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je prends la parole puisque je m'absenterai

malheureusement à la fin de la semaine; mes adjoints prendront la relève par la suite. Mais je regrette quelque peu que nous n'ayons pas fait plus de progrès pendant la première semaine, ce qui constitue un tiers du temps dont nous disposions.

À présent, sur le sujet en question et après avoir écouté attentivement toutes les interventions, je constate qu'il y a des points de convergence, en ce que nous voulons tous renforcer cet organe qui possède un énorme potentiel, ce que nous continuons tous de penser – une conclusion basée sur son utilité passée. En outre, la complémentarité de cet organe est à la fois claire et double. Il est complémentaire de la Première Commission en ce que la Première Commission est hautement politique et doit travailler très vite alors que la Commission du désarmement est réellement une instance délibérante – une instance propre à une réflexion approfondie. Quant au nombre de membres, il y a aussi complémentarité avec la Conférence du désarmement, car la Conférence, bien évidemment, n'a que 65 membres, alors que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont représentés ici. Cet organe revêt donc une importance claire et son utilité est manifeste.

Concrètement, j'ai toujours été frappé par le volume de temps consacré aux généralités. À cet égard, j'apprécie beaucoup les questions très pertinentes posées par notre collègue de la Sierra Leone – questions auxquelles il a été répondu. J'ai pris note de quelques éléments concrets et je voudrais parler d'un point particulier sur lequel j'ai de fortes convictions basées sur mon expérience plutôt longue dans d'autres instances multilatérales. Je voudrais en fait souscrire à certaines suggestions qui ont été avancées.

Je mets en garde contre l'idée précédemment formulée que nous pourrions nous concentrer sur une question au lieu de deux. De prime abord, l'idée semble très intéressante, car cela nous permettrait de disposer de davantage de temps et d'avoir un débat plus approfondi. Toutefois, je puis dire à la Commission que cela a été tenté dans de nombreuses autres enceintes et que cela n'a jamais marché. Donc, outre le fait qu'il serait encore plus difficile de trouver un compromis quel qu'il soit – car, dans un cadre multilatéral, on doit toujours trouver un compromis afin que chacun puisse avoir le sentiment que ses préoccupations ont été, pour l'essentiel, prises en compte – et outre le fait qu'il serait encore plus difficile de parvenir à un accord sur l'ordre du jour de

la Commission du désarmement, la Commission se rendrait compte que débattre d'une seule question est impossible. Il y aura de longs silences et des interruptions. N'essayons pas de réinventer la roue.

À présent, en ce qui concerne les propositions concrètes, compte tenu de notre expérience récente, je préférerais que le Bureau soit composé à l'avance et en temps voulu. Nous avons perdu toute une semaine qui aurait dû être consacrée à l'important travail de la Commission, ce qui est la raison essentielle pour laquelle je suis ici notamment, en vain. Pour ceux qui prennent la peine de venir ici de Genève, il importe que notre temps soit bien employé. En ce sens, mon expérience n'augure pas bien de l'avenir.

Il y a un autre point intéressant. En fait, une proposition a été faite pour présenter des documents à l'avance de façon à limiter dans la mesure du possible les déclarations d'ordre général et de se concentrer réellement sur ce que nous voulons réaliser à la présente session. Nous devons savoir où nous allons. Nous consacrons trop de temps aux généralités.

Ce sont deux propositions concrètes qui méritent vraiment l'attention. J'espère que, lors des délibérations futures, nous proposerons d'autres bonnes idées.

M. Minami (Japon) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Le Japon, comme de nombreux autres pays, attache une grande importance au consensus auquel les États Membres sont parvenus sur le nouveau point de l'ordre du jour relatif aux mesures visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission du désarmement.

Je ne souhaite pas répéter ma précédente déclaration, faite en plénière, sur le mandat. Nous devons rétablir, par des délibérations approfondies sur l'efficacité de nos méthodes de travail, la réputation qu'a acquise la Commission du désarmement ces dernières années.

Le Japon est prêt à prendre une part active à ces débats afin de répondre aux grandes attentes de la communauté internationale.

Ce ne sont là que des observations générales; le Japon présentera, s'il le faut, des propositions concrètes dans une déclaration ultérieure.

M. Despax (France) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole en plénière, permettez-moi, tout d'abord, de

vous féliciter pour votre accession à la présidence et, à travers vous, tous les membres du Bureau, et me réjouir également de l'annonce que vous avez faite ce matin de la nomination de notre collègue béninois au sein du Bureau comme Vice-Président. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour me féliciter de voir à la tribune l'Ambassadeur Tanaka, Sous-Secrétaire général aux affaires de désarmement.

Ma délégation se félicite de voir cette année, après plusieurs années de pause, la Commission du désarmement reprendre ses travaux de fond. Nous interprétons l'accord intervenu sur l'ordre du jour comme un signal encourageant. Le Président nous a invités aujourd'hui à un échange de vues sur la question de l'amélioration des méthodes de travail de notre commission.

Bien évidemment, ma délégation souscrit entièrement au discours prononcé par l'Autriche au nom de l'Union européenne, qui a donné un certain nombre de principes généraux qui guident notre action à 25 sur ce sujet.

L'architecture du désarmement multilatéral qui nous gouverne aujourd'hui est bien connue. Elle distingue trois pôles – certains ont parlé d'une triade. Premièrement, un pôle de négociation, que certains connaissent bien ici, puisqu'ils viennent de Genève : la Conférence du désarmement, qui a une composition limitée – 65 États membres. Deuxièmement, un pôle de recherche – que l'on oublie parfois, mais qui, pour nous Genevois, est important : l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui est destiné à fournir aux États et au Secrétaire général, ainsi qu'au Département des affaires de désarmement, une expertise adéquate sur les questions de sécurité et de désarmement. Et, troisièmement, un pôle de délibération à compétence universelle, que nous connaissons bien à New York : la Première Commission de l'Assemblée générale, et la Commission du désarmement qui siège aujourd'hui. Si la première instance, la Première Commission, est souvent prise dans des contraintes politiques et de calendrier, la seconde, la Commission du désarmement, dispose d'une plus grande liberté de réflexion sur des problématiques de sécurité touchant à la fois à la question des armes de destruction massive, mais également à celle des armes classiques.

La question qui nous réunit aujourd'hui est : quelle contribution la Commission du désarmement peut-elle apporter à notre objectif commun, qui est le

renforcement de la paix et de la sécurité internationales? Pour ma délégation, elle doit être de répondre aux menaces traditionnelles et nouvelles auxquelles le monde est confronté. La Stratégie européenne de sécurité adoptée en décembre 2003 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne en dénombre cinq : le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, les conflits régionaux, la délinquance des États, et la criminalité organisée. Ce n'est qu'à ce prix que nous renforcerons les mécanismes du désarmement multilatéral auquel nous sommes tous profondément attachés. Faute de quoi le risque serait grand d'un contournement de nos instances par des fora *sui generis*, des fora ad hoc, à composition limitée, non universelle, qui auraient pour principal inconvénient, pour principal handicap, leur manque de légitimité et, par voie de conséquence, d'efficacité. L'importance du consensus est, à cet égard, cruciale.

La France appuie toutes les initiatives concrètes et réalistes qui permettront de déboucher sur un renforcement de l'efficacité des méthodes de travail de notre Commission, et elle y contribuera avec ses partenaires européens dans le cadre de la concertation européenne que nous devrions avoir dans les prochains jours sur ce thème. Donc, nous reviendrons vers la Commission du désarmement sous l'égide de la présidence autrichienne.

Mais, ne nous y trompons pas : cet exercice ne saurait se substituer à la nécessaire volonté politique des États d'utiliser au mieux l'architecture actuelle, posée il y a près de 30 ans, tout en adaptant cette architecture aux défis de sécurité du XXI^e siècle.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaitais simplement signaler qu'il me semble que nous avons pris un très bon départ. J'ai entendu une demi-douzaine au moins de propositions concrètes ce matin, en plus des grandes lignes de discussion présentées par le représentant de la Sierra Leone. Nous avons donc matière à réflexion.

J'aimerais aussi signaler qu'il ne faudrait pas rejeter d'emblée quelque proposition ou quelque idée que ce soit, notamment la proposition de n'examiner qu'une question par session. En ce qui concerne les États-Unis, tout peut être sujet à discussion. Je souhaite également encourager cette approche de la part des autres gouvernements au fur et à mesure que nous avancerons dans nos travaux.

J'ai une dernière demande à faire. Le Secrétariat pourrait-il publier un calendrier révisé des réunions une fois que le processus de sélection du Groupe de travail I se sera achevé, afin que nous sachions exactement combien de temps il nous reste pour chaque question? Je lui en serais reconnaissant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis de sa proposition concernant un programme de travail. Je tiens à l'assurer que le Bureau met au point un programme de travail révisé qui sera publié sous peu.

M. Rowe (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'aimerais entendre les réactions aux idées concernant la relation entre la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement en terme de dialogue. Ce n'est pas seulement parce que cela a été mentionné au paragraphe 3 de la résolution de l'année dernière sur le rapport de la Commission du désarmement (résolution 60/91), mais aussi – et cette déclaration va peut-être être jugée provocatrice – parce que, de notre point de vue, la Conférence du désarmement est en train de devenir davantage un organe délibérant et moins un organe de négociations, lorsque la Conférence est coïncée au niveau des négociations. Ici, nous devrions seulement considérer le rapport de la Conférence. J'espère que, si certains membres de la Conférence sont ici parmi nous aujourd'hui, qu'ils ne me puniront pas pour ce que je vais dire, mais il semble que lorsque le travail se ralentit, lorsqu'ils ne procèdent à aucune négociation et sont bloqués, ils empiètent dans une large mesure sur nos travaux. Aussi, à mon avis, la Conférence du désarmement est en train de devenir, comme je l'ai déjà dit, davantage un organe délibérant qu'un organe de négociations.

Nous pourrions y réfléchir. C'est peut-être là l'avis d'une seule délégation, mais encore une fois, en termes institutionnels et pour ce qui est du mandat que nous a confié l'Assemblée générale, nous devons avoir ce genre de dialogue. Comment résoudrons-nous la question et quel format choisirons-nous? Cela reste à déterminer, mais je crois que nous devons y réfléchir sérieusement.

Le Président (*parle en anglais*) : À ce stade, j'invite M. Tanaka, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, à partager avec nous ses observations sur la question.

M. Tanaka (Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : J'ai écouté très attentivement le débat ce matin. Comme

c'est la première fois que je siége dans cet organe, j'ai, bien entendu, mes propres observations. Je serai plutôt bref. Mais peut-être, venant de l'extérieur, je pourrais avoir une autre perspective. J'espère que nous pourrions discuter de mes observations dans le courant de la semaine.

Ma première impression, à l'écoute des déclarations faites dans cet organe, est que le sujet revêt à l'évidence de nombreux aspects, ce qui rend le débat difficile à cerner. C'est comme si on frappait dans une balle sur un immense terrain de football, avec plusieurs balles roulant en même temps dans tel ou tel coin. Le débat tend à partir dans tous les sens et, parfois, à ne pas être réellement ciblé.

Comme les membres le savent, le désarmement est étroitement associé à la situation actuelle en matière de sécurité, sachant que celle-ci et le monde en général sont en perpétuelle mutation. Bien sûr, les volontés politiques changent elles aussi en permanence. Le délai de trois ans fixé pour notre examen de l'ordre du jour n'est pas véritablement adapté à cette réalité. On parviendra peut-être la semaine prochaine, dans les groupes de travail, à résoudre tous ces problèmes et à mieux cibler les travaux de façon à faire converger les vues autour de certaines de questions. Il me semble pourtant que le sujet traité est trop vaste et complexe. En outre, cet organe, réuni en plénière, étant un lieu réservé aux déclarations, il est très difficile de procéder à un réel échange de vues.

Par conséquent, même si je siége pour la première fois dans cet organe, j'ai l'impression qu'il nous faut probablement trouver un moyen de cibler davantage nos travaux. Partant de là, je ferai deux observations.

Premièrement, dans les organes multilatéraux où j'ai travaillé de nombreuses années, le Secrétariat joue un rôle crucial s'agissant de fournir des documents, des avis et des études d'experts. Bien sûr, nous savons tous qu'un plan de réforme est en cours d'exécution au sein de l'ONU et que, par conséquent, il faut éviter la paperasse inutile. J'en conviens tout à fait. Cela dit, si l'on considère par exemple la question des mesures de confiance, celles-ci, régionales ou thématiques, sont très nombreuses, alors que le débat sur la question tend à être trop vague. Par conséquent, il pourrait parfois s'avérer utile que le Secrétariat décrive brièvement dans un document une mesure de confiance particulière. Je n'en suis pas encore sûr. Je dois

évidemment réfléchir ces jours-ci et dans la semaine à venir à ce que j'ai dit aujourd'hui. Toujours est-il que les relations avec le Secrétariat pourraient dans certains cas être utiles.

Dans le même ordre d'idées, en fournissant un éclairage ciblé sur les questions thématiques, les experts externes pourraient aider les délégations dans leurs travaux sur ces questions. Cette manière d'orienter les débats de l'organe permettrait peut-être d'avoir des échanges plus approfondis entre les délégations. Il est bien évidemment présomptueux de ma part d'émettre un avis après n'avoir passé que cinq jours à écouter les membres, mais je pense que le moment est bien choisi pour parler de cela puisque nous avons la chance de pouvoir examiner aujourd'hui les questions de procédure. C'est donc probablement le bon moment pour moi d'en parler. Voilà pourquoi j'ai voulu prendre la parole.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Tanaka d'avoir partagé ses vues sur cette importante question. Au nom de la Commission, je puis lui donner l'assurance que nous apprécions hautement la contribution du Département des affaires de désarmement et que nous nous réjouissons à l'avance des nouvelles contributions qu'il fera à l'avenir.

Cela étant dit, je pense que nos travaux sur cette question ont pris un bon départ. Comme je l'ai annoncé plus tôt, nous poursuivrons notre examen de la question lundi après-midi. En vue de cette prochaine séance, je crois qu'il est bon que je résume ce qui a été dit aujourd'hui par les délégations.

Je pense que la plupart ont soulevé cinq ou six questions, la première étant le rôle de la Commission du désarmement en général. Plusieurs représentants ont évoqué l'efficacité et la pertinence de la Commission du désarmement dans l'ensemble du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Je ne suis pas sûr que cela doive s'inscrire dans notre débat sur les méthodes de travail, mais certaines délégations ont abordé ces points, qui, à mon avis, ont trait à notre évaluation globale des méthodes de travail. C'était la première question.

Deuxièmement, je pense qu'un certain nombre de représentants ont parlé de l'ordre du jour de la Commission en s'interrogeant sur le bien-fondé du cycle triennal actuel et sur l'adéquation du nombre des questions inscrites à l'ordre du jour. Avons-nous besoin de davantage ou de moins de points de l'ordre du jour?

Ce sont certainement des questions qui préoccupent certaines délégations.

Troisièmement, certains représentants ont parlé de la forme actuelle des séances, s'interrogeant sur l'utilité de la longueur de la session plénière de fond. Trois semaines, est-ce suffisant ou trop court? Avons-nous besoin de séances supplémentaires, par exemple dans le cadre d'une session extraordinaire? Voilà certaines des questions soulevées.

Quatrièmement, nous avons entendu des représentants aborder des questions d'organisation, comme de la composition du Bureau et de la documentation. Pourrions-nous avancer la formation du Bureau de façon qu'il soit constitué avant le début de la session et que ses membres aient le temps de se préparer? Pourrions-nous avoir les documents longtemps à l'avance? Voilà certaines des questions soulevées.

Cinquièmement, je crois également que des représentants ont parlé du règlement intérieur, notamment des méthodes actuelles de prise de décisions, qui reposent sur le consensus. Nous pourrions les réexaminer en vue de les améliorer le cas échéant.

Enfin, je crois que plusieurs délégations ont évoqué la question des relations entre la Commission du désarmement et les autres organes qui traitent du

désarmement, telles que la Première Commission et la Conférence du désarmement de Genève.

Pour la prochaine séance, lundi, je voudrais encourager tous les membres à présenter des idées et des analyses plus concrètes sur ces questions et sur toutes celles qui, de l'avis des délégations, devraient être examinées dans le contexte des améliorations à apporter à nos méthodes de travail. Mon intention après cela, après avoir tenu une autre séance sur cette question et entendu davantage de pays, – les représentants qui ont pris la parole aujourd'hui pourront d'ailleurs être plus spécifiques la prochaine fois –, est, comme je l'ai promis, d'essayer de rassembler des « amis du Président » sur la question, probablement un ou deux, afin qu'ils puissent travailler avec tous les États membres en vue de présenter des propositions et des conclusions sur le présent débat. Les amis du Président recourront probablement à la formule des réunions officielles, si cela est nécessaire, en plus des séances plénières que nous tenons actuellement.

Sur ce, il y aura une réunion du Groupe de travail II cet après-midi, à partir de 15 heures dans cette salle. Je retrouverai les membres à 15 heures lundi prochain dans la même salle.

La séance est levée à 11 h 55.